99108.1775

30	19-05-1999		29	9			
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	U.	D.		C.1

COMPTES ANNUELS

RAISON OU DENOMINATION SOCIALE : LOCADIF

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée

Adresse : Avenue des Communautés N° : 5 Bte :

Code postal : 1140 Commune : BRUXELLES

Registre : RC Greffe de : BRUXELLES N° : 252973

Numéro de T.V.A. ou numéro national | 403.419.040 |

DATE | 29/04/1997 | du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du | 25/08/1998 |

et relatifs à l'exercice couvrant la période du | 01/01/1997 | au | 31/12/1997 |

Exercice précédent du | 01/01/1996 | au | 31/12/1996 |

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement : oui / ~~non~~ *

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

KLYNVELD PEAT MARWICK GOERDELER, Réviseurs d'Entreprises,(B001)
BE 419.122.548
RUE DE NEERVELD 101-3 Boîte 5, 1200 Woluwé-Saint-Lambert, BELGIQUE
Commissaire

Est représentée par :
CAMU (A656) PATRICK, REVISEUR
, , BELGIQUE

CHAMPION JEAN-PIERRE,
KASTANJEDREEF 21 , 3090 Overijse, BELGIQUE
Gérant Début de mandat : 10/08/1996 Fin de mandat : 30/06/1998

(éventuellement suite page C.1bis)

Sont joints aux présents comptes annuels : - le rapport des commissaires*
- un document comprenant les indications prévues par l'art. 77, al. 4 et 5, des lois coordonnées sur les sociétés commerciales (relatif au rapport de gestion)*

Nombre total de pages déposées : 25 Numéros des pages du document normalisé non déposées parce que sans objet :

Signature (nom et qualité)

Signature (nom et qualité)

Dries van der VOSSEN
Gérant

* Biffer ce qui ne convient pas.

T.V.A.	403.419.040	C.1bis

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES (suite de la page C.1)

DANON JEAN-PAUL,
Rue d'Aubervilliers 62-64 Boîte -, 72019 PARIS, FRANCE
Administrateur Fin de mandat : 30/03/1997

MULS JEAN,
AV DES GLOIRES NATIONALES 46 , 1080 Bruxelles 8, BELGIQUE
Administrateur Fin de mandat : 30/03/1997

van der VOSSEN Andries I.M.,
Vermeerlaan 4 , , PAYS-BAS
Gérant Début de mandat : 01/07/1998

MIMOUNI ALAIN,
AV M VAN PRAAG 2 , 1180 Bruxelles 18, BELGIQUE
Administrateur Fin de mandat : 30/03/1997

(éventuellement suite page C.1ter)

. L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 78 et 82 de la loi du 21 février 1985 relative à la réforme du revisorat d'entreprises.

. Une mission de vérification ou de redressement des comptes annuels a-t-elle été confiée à un expert-comptable inscrit au tableau des experts-comptables externes de l'Institut des Experts-Comptables ou à un reviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire ? : OUI/NON (1)

Si OUI, doivent être mentionnés ci-après : les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou reviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de l'Institut des Experts-Comptables ou de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises ainsi que la nature de sa mission (A. Tenue des comptes de l'entreprise (2); B. Etablissement des comptes annuels (2); C. Vérification de ces comptes; D. Correction de ces comptes).

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

(1) Biffer ce qui ne convient pas.
(2) Mention facultative.

T.V.A.	403.419.040	C.2

1. BILAN APRES REPARTITION A C T I F	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en milliers de francs)	
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	5 565 682	5 374 219
I. FRAIS D'ETABLISSEMENT (ann. I)	20		
II. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (ann. II)	21		98
III. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (ann. III)	22/27	5 411 126	5 319 654
A. Terrains et constructions	22	121 179	120 060
B. Installations, machines et outillage	23	854	1 592
C. Mobilier et matériel roulant	24	11 199	11 433
D. Location-financement et droits similaires	25		
E. Autres immobilisations corporelles	26	5 277 894	5 186 569
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27		
IV. IMMOBILISATIONS FINANCIERES (ann. IV et V)	28	154 556	54 467
A. Entreprises liées	280/1	150 997	50 997
1. Participations	280	150 997	50 997
2. Créances	281		
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	282/3		
1. Participations	282		
2. Créances	283		
C. Autres immobilisations financières	284/8	3 559	3 470
1. Actions et parts	284		
2. Créances et cautionnements en numéraire	285/8	3 559	3 470
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	344 891	279 609
V. CREANCES A PLUS D'UN AN	29		
A. Créances commerciales	290		
B. Autres créances	291		
VI. STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION	3		156
A. Stocks	30/36		156
1. Approvisionnements	30/31		
2. En-cours de fabrication	32		
3. Produits finis	33		
4. Marchandises	34		156
5. Immeubles destinés à la vente	35		
6. Acomptes versés	36		
B. Commandes en cours d'exécution	37		
VII. CREANCES A UN AN AU PLUS	40/41	237 474	187 925
A. Créances commerciales	40	122 507	106 025
B. Autres créances	41	114 967	81 900
VIII. PLACEMENTS DE TRESORERIE (ann. V et VI)	50/53		
A. Actions propres	50		
B. Autres placements	51/53		
IX. VALEURS DISPONIBLES	54/58	41 844	31 545
X. COMPTES DE REGULARISATION (ann. VII)	490/1	65 573	59 983
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	5 910 573	5 653 828

T.V.A.	403.419.040

C.3

P A S S I F	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en milliers de francs)	
CAPITAUX PROPRES	10/15	1 148 377	2 212 990
I. CAPITAL (ann. VIII)	10	120 001	120 001
A. Capital souscrit	100	120 001	120 001
B. Capital non appelé (-)	101	( )	( )
II. PRIMES D'EMISSION	11		
III. PLUS-VALUES DE REEVALUATION	12		
IV. RESERVES	13	217 799	217 799
A. Réserve légale	130	12 000	12 000
B. Réserves indisponibles	131	3 993	3 993
1. Pour actions propres	1310		
2. Autres	1311	3 993	3 993
C. Réserves immunisées	132	51 805	51 805
D. Réserves disponibles	133	150 001	150 001
V. BENEFICE REPORTE	140	810 577	1 875 190
PERTE REPORTEE (-)	141	( )	( )
VI. SUBSIDES EN CAPITAL	15		
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16	211 169	138 791
VII. A. Provisions pour risques et charges	160/5	211 169	138 791
1. Pensions et obligations similaires	160	18 650	6 118
2. Charges fiscales	161		
3. Grosses réparations et gros entretien	162	1 500	5 000
4. Autres risques et charges (ann. IX)	163/5	191 019	127 673
B. Impôts différés	168		
DETTES	17/49	4 551 027	3 302 047
VIII. DETTES A PLUS D'UN AN (ann. X)	17		
A. Dettes financières	170/4		
1. Emprunts subordonnés	170		
2. Emprunts obligataires non subordonnés	171		
3. Dettes de location-financement et assimilées	172		
4. Etablissements de crédit	173		
5. Autres emprunts	174		
B. Dettes commerciales	175		
1. Fournisseurs	1750		
2. Effets à payer	1751		
C. Acomptes reçus sur commandes	176		
D. Autres dettes	178/9		
IX. DETTES A UN AN AU PLUS (ann. X)	42/48	4 425 002	3 183 330
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42		
B. Dettes financières	43	4 102 330	2 640 767
1. Etablissements de crédit	430/8		8
2. Autres emprunts	439	4 102 330	2 640 759
C. Dettes commerciales	44	135 032	347 374
1. Fournisseurs	440/4	135 032	347 374
2. Effets à payer	441		
D. Acomptes reçus sur commandes	46	12 689	10 875
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	83 020	72 679
1. Impôts	450/3	15 404	2 052
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	67 616	70 627
F. Autres dettes	47/48	91 931	111 635
X. COMPTES DE REGULARISATION (ann. XI)	492/3	126 025	118 717
TOTAL DU PASSIF	10/49	5 910 573	5 653 828

99108.1779

T.V.A.	403.419.040	C.4bis

2. COMPTE DE RESULTATS (sous la forme de compte) C H A R G E S	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en milliers de francs)	
II. COUT DES VENTES ET DES PRESTATIONS	60/64	2 870 850	3 037 539
A. Approvisionnements et marchandises	60	30 878	44 878
1. Achats	600/8	30 878	44 878
2. Variation des stocks (augmentation -, réduction +)	609		
B. Services et biens divers	61	1 097 114	953 846
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. XII, C2)	62	280 437	427 108
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	1 198 630	1 171 315
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'éxecution et sur créances commerciales (dotations +, reprises -) (ann. XII, D)	631/4	8 261	3 391
F. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -) (ann. XII, C3 et E)	635/7	72 378	244 871
G. Autres charges d'exploitation (ann. XII, F)	640/8	183 152	192 130
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	649	( )	( )
V. CHARGES FINANCIERES	65	150 006	166 648
A. Charges des dettes (ann. XIII, B et C)	650	148 320	165 179
B. Réductions de valeur sur actifs circulants autres que ceux visés sub II.E (dotations +, reprises -) (ann. XIII, D)	651		
C. Autres charges financières (ann. XIII, E)	652/9	1 686	1 469
VIII. CHARGES EXCEPTIONNELLES	66	327	146
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels (dotations +, utilisations -)	662		
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	663		
E. Autres charges exceptionnelles (ann. XIV, B)	664/8	327	146
F. Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	669	( )	( )
IX bis. TRANSFERT AUX IMPOTS DIFFERES	680		
X. A. IMPOTS (ann. XV)	670/3	70 343	
XI. BENEFICE DE L'EXERCICE	70/67	135 387	
TOTAL	60/67	3 226 913	3 204 333
XII. TRANSFERT AUX RESERVES IMMUNISEES	689		
XIII. BENEFICE DE L'EXERCICE A AFFECTER	(70/68)	135 387	

T.V.A.	403.419.040	C.5bis

2. COMPTE DE RESULTATS (sous la forme de compte) P R O D U I T S	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en milliers de francs)	
I. VENTES ET PRESTATIONS	70/74	3 221 754	3 164 687
A. Chiffre d'affaires (ann. XII, A)	70	3 058 636	3 008 979
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation +, réduction -)	71		
C. Production immobilisée	72		
D. Autres produits d'exploitation (ann. XII, B)	74	163 118	155 708
IV. PRODUITS FINANCIERS	75	1 851	3 006
A. Produits des immobilisations financières	750		
B. Produits des actifs circulants	751		
C. Autres produits financiers (ann. XIII, A)	752/9	1 851	3 006
VII. PRODUITS EXCEPTIONNELS	76		
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels	762		
D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	763		
E. Autres produits exceptionnels (ann. XIV, A)	764/9		
IX bis. PRELEVEMENTS SUR LES IMPOTS DIFFERES	780		
X. B. REGULARISATIONS D'IMPOTS ET REPRISES DE PROVISIONS FISCALES	77	3 308	
XI. PERTE DE L'EXERCICE	67/70		36 640
TOTAL	70/77	3 226 913	3 204 333
XII. PRELEVEMENTS SUR LES RESERVES IMMUNISEES	789		
XIII. PERTE DE L'EXERCICE A AFFECTER	(68/70)		36 640

T.V.A.	403.419.040	C.6

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en milliers de francs)	
A. BENEFICE A AFFECTER	70/69	2 010 577	1 875 190
PERTE A AFFECTER (-)	69/70	( )	( )
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68	135 387	
Perte de l'exercice à affecter (-)	68/70	( )	(36 640)
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	790	1 875 190	1 911 830
Perte reportée de l'exercice précédent (-)	690	( )	( )
B. PRELEVEMENTS SUR LES CAPITAUX PROPRES	791/2		
1. sur le capital et les primes d'émission	791		
2. sur les réserves	792		
C. AFFECTATIONS AUX CAPITAUX PROPRES (-)	691/2	( )	( )
1. au capital et aux primes d'émission	691		
2. à la réserve légale	6920		
3. aux autres réserves	6921		
D. RESULTAT A REPORTER			
1. Bénéfice à reporter (-)	693	(810 577)	(1 875 190)
2. Perte à reporter	793		
E. INTERVENTION D'ASSOCIES DANS LA PERTE	794		
F. BENEFICE A DISTRIBUER (-)	694/6	(1 200 000)	( )
1. Rémunération du capital	694	1 200 000	
2. Administrateurs ou gérants	695		
3. Autres allocataires	696		

3. ANNEXE

I. ETAT DES FRAIS D'ETABLISSEMENT, en milliers de francs (rubrique 20 de l'actif)	Codes	Montants
Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent	8001	
Mutations de l'exercice :		
. Nouveaux frais engagés	8002	
. Amortissements (-)	8003	( )
. Autres (+)(-)	8004	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	8005	
dont : - Frais de constitution et d'augmentation de capital, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement	200/2	
- Frais de restructuration	204	

T.V.A.	403.419.040	C.7

II. ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, en milliers de francs (rubrique 21 de l'actif)

	Codes	1. Frais de recherche et de développement	2. Concessions, brevets, licences, etc.
a) VALEUR D'ACQUISITION			
Au terme de l'exercice précédent	801		5 510
Mutations de l'exercice :			
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	802		
. Cessions et désaffectations (-)	803	( )	( )
. Transferts d'une rubrique à une autre (+)(-)	804		
Au terme de l'exercice	805		5 510
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR			
Au terme de l'exercice précédent	806		5 412
Mutations de l'exercice :			
. Actés	807		98
. Repris car excédentaires (-)	808	( )	( )
. Acquis de tiers	809		
. Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)	810	( )	( )
. Transférés d'une rubrique à une autre (+)(-)	811		
Au terme de l'exercice	812		5 510
d) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a)-(c)	813		

	Codes	3. Goodwill	4. Acomptes versés
a) VALEUR D'ACQUISITION			
Au terme de l'exercice précédent	801		
Mutations de l'exercice :			
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	802		
. Cessions et désaffectations (-)	803	( )	( )
. Transferts d'une rubrique à une autre (+)(-)	804		
Au terme de l'exercice	805		
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR			
Au terme de l'exercice précédent	806		
Mutations de l'exercice :			
. Actés	807		
. Repris car excédentaires (-)	808	( )	( )
. Acquis de tiers	809		
. Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)	810	( )	( )
. Transférés d'une rubrique à une autre (+)(-)	811		
Au terme de l'exercice	812		
d) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a)-(c)	813		

T.V.A.	403.419.040	C.8

III. ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES, en milliers de francs (rubriques 22 à 27 de l'actif)	Codes	1. Terrains et constructions (rubrique 22)	2. Installations, machines + outillage (rubrique 23)	3. Mobilier et matériel roulant (rubrique 24)
a) VALEUR D'ACQUISITION				
Au terme de l'exercice précédent	815	260 614	10 101	102 469
Mutations de l'exercice :				
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	816	18 305	245	17 213
. Cessions et désaffectations (-)	817	( )	( )	( )
. Transferts d'une rubrique à une autre (+)(-)	818			
Au terme de l'exercice	819	278 919	10 346	119 682
b) PLUS-VALUES				
Au terme de l'exercice précédent	820			
Mutations de l'exercice :				
. Actées	821			
. Acquises de tiers	822			
. Annulées (-)	823	( )	( )	( )
. Transférées d'une rubrique à une autre (+)(-)	824			
Au terme de l'exercice	825			
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR				
Au terme de l'exercice précédent	826	140 553	8 509	91 037
Mutations de l'exercice :				
. Actés	827	17 187	983	17 446
. Repris car excédentaires (-)	828	( )	( )	( )
. Acquis de tiers	829			
. Annulés à la suite de cessions et désaffectat. (-)	830	( )	( )	( )
. Transférés d'une rubrique à une autre (+)(-)	831			
Au terme de l'exercice	832	157 740	9 492	108 483
d) VALEUR COMPT. NETTE AU TERME DE L'EXERC. (a)+(b)-(c)	833	121 179	854	11 199

	Codes	4. Location-financem. droits similaires (rubrique 25)	5. Autres immobilisations corporelles (rubrique 26)	6. Immobilisations en cours et acomptes (rubrique 27)
a) VALEUR D'ACQUISITION				
Au terme de l'exercice précédent	815		7 162 498	
Mutations de l'exercice :				
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	816		2 274 495	
. Cessions et désaffectations (-)	817	( )	(2 089 291)	( )
. Transferts d'une rubrique à une autre (+)(-)	818			
Au terme de l'exercice	819		7 347 702	
b) PLUS-VALUES				
Au terme de l'exercice précédent	820			
Mutations de l'exercice :				
. Actées	821			
. Acquises de tiers	822			
. Annulées (-)	823	( )	( )	( )
. Transférées d'une rubrique à une autre (+)(-)	824			
Au terme de l'exercice	825			
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR				
Au terme de l'exercice précédent	826		1 975 929	
Mutations de l'exercice :				
. Actés	827		1 162 916	
. Repris car excédentaires (-)	828	( )	( )	( )
. Acquis de tiers	829			
. Annulés à la suite de cessions et désaffectat. (-)	830	( )	(1 069 037)	( )
. Transférés d'une rubrique à une autre (+)(-)	831			
Au terme de l'exercice	832		2 069 808	
d) VALEUR COMPT. NETTE AU TERME DE L'EXERC. (a)+(b)-(c)	833		5 277 894	
dont : . Terrains et constructions	250			
. Installations, machines et outillage	251			
. Mobilier et matériel roulant	252			

9108 .1754

T.V.A.	403.419.040	C.9

IV. ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES, en milliers de francs (rubrique 28 de l'actif)

	Codes	Entreprises 1. liées	2. avec un lien de participation	3. autres
1. Participations, actions et parts		(rubrique 280)	(rubrique 282)	(rubrique 284)
a) VALEUR D'ACQUISITION				
Au terme de l'exercice précédent	835	50 997		
Mutations de l'exercice :				
. Acquisitions	836	100 000		
. Cessions et retraits (-)	837	( )	( )	( )
. Transferts d'une rubrique à une autre (+)(-)	838			
Au terme de l'exercice	839	150 997		
b) PLUS-VALUES				
Au terme de l'exercice précédent	840			
Mutations de l'exercice :				
. Actées	841			
. Acquises de tiers	842			
. Annulées (-)	843	( )	( )	( )
. Transférées d'une rubrique à une autre (+)(-)	844			
Au terme de l'exercice	845			
c) REDUCTIONS DE VALEUR				
Au terme de l'exercice précédent	846			
Mutations de l'exercice :				
. Actées	847			
. Reprises car excédentaires (-)	848	( )	( )	( )
. Acquises de tiers	849			
. Annulées à la suite de cessions et retraits (-)	850	( )	( )	( )
. Transféréés d'une rubrique à une autre (+)(-)	851			
Au terme de l'exercice	852			
d) MONTANTS NON APPELES				
Au terme de l'exercice précédent	853			
Mutations de l'exercice (+)(-)	854			
Au terme de l'exercice	855			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) + (b) - (c) - (d)	856	150 997		
2. Créances		(rubrique 281)	(rubrique 283)	(rubrique 285/8)
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERC. PREC.	857			3 471
Mutations de l'exercice :				
. Additions	858			88
. Remboursements (-)	859	( )	( )	( )
. Réductions de valeur actées (-)	860	( )	( )	( )
. Réductions de valeur reprises	861			
. Différences de change (+)(-)	862			
. Autres (+)(-)	863			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	864			3 559
REDUCTIONS DE VALEUR CUMULEES SUR CREANCES AU TERME DE L'EXERCICE	865			

T.V.A.	403.419.040	C.10/01

V. A. PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DETENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation au sens de l'arrêté royal du 8 octobre 1976 (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10 % au moins du capital souscrit.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO DE T.V.A. ou du NUMERO NATIONAL	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Unité monétaire	Capitaux propres	Résultat net
	Nombre	%	%			(+) ou (-) (en milliers de unités monétaire	
SA EURORENTING Avenue des Communautés 5 1140 Bruxelles 14 BELGIQUE BE 433.893.569 CATEGORIE A	5000	100.00		31/12/1997	BEF	102005	693
SA ARO LEASE NV LE GRELLELEI 5 2600 Berchem (Antwerpen) BELGIQUE BE 446.108.344 ORDINAIRES	110000	100.00		31/12/1997	BEF	23	(28031)

T.V.A.	403.419.040	C.11/01

V. B. LISTE DES ENTREPRISES DONT L'ENTREPRISE REPOND DE MANIERE ILLIMITEE EN QUALITE D'ASSOCIE OU DE MEMBRE INDEFINIMENT RESPONSABLE

Les comptes annuels de chacune des entreprises pour lesquelles l'entreprise est indéfiniment responsable sont joints aux présents comptes annuels pour être publiés en même temps que ceux-ci, sauf si dans la deuxième colonne du tableau ci-après, l'entreprise précise la raison pour laquelle il n'en est pas ainsi. Cette précision est fournie par la mention du code (A, B ou C) défini en bas de page.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE, FORME JURIDIQUE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO DE T.V.A. ou du NUMERO NATIONAL	Code éventuel (*)

(*) Les comptes annuels de l'entreprise :

A. sont publiés par dépôt auprés de la Banque Nationale de Belgique par cette entreprise;

B. sont effectivement publiés par cette entreprise dans un autre Etat membre de l'Union européenne, dans les formes prévues à l'article 3 de la directive 68/151/CEE;

C. sont intégrés par consolidation globale ou par consolidation proportionnelle dans les comptes consolidés de l'entreprise, établis, contrôlés et publiés en conformité avec l'arrêté royal du 6 mars 1990 relatif aux comptes consolidés des entreprises.

VI. PLACEMENTS DE TRESORERIE : AUTRES PLACEMENTS, en milliers de francs (rubrique 51/53 de l'actif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIONS ET PARTS	51		
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681		
Montant non appelé (-)	8682	( )	( )
TITRES A REVENU FIXE	52		
dont émis par des établissements de crédit	8684		
COMPTES A TERME DETENUS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	53		
avec une durée résiduelle ou de préavis :			
. d'un mois au plus	8686		
. de plus d'un mois à un an au plus	8687		
. de plus d'un an	8688		
AUTRES PLACEMENTS DE TRESORERIE NON REPRIS CI-AVANT	8689		

VII. COMPTES DE REGULARISATION, en milliers de francs

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important.

	Exercice
Taxes de roulage	63 567
Autres charges à reporter	2 006

VIII. ETAT DU CAPITAL

	Codes	Montants en milliers de francs	Nombre d'actions
A. CAPITAL SOCIAL			
1. Capital souscrit (rubrique 100 du passif)			
- Au terme de l'exercice précédent	8700	120 001	xxxxxxxxxxxxx
- Modifications au cours de l'exercice :			
- Au terme de l'exercice	8701	120 001	xxxxxxxxxxxxx
2. Représentation du capital			
2.1. Catégories d'actions			
Ordinaires		80 001	80 001
AFV		40 000	40 000
2.2. Actions nominatives ou au porteur			
Nominatives	8702	xxxxxxxxxxxxx	120 001
Au porteur	8703	xxxxxxxxxxxxx	

T.V.A.	403.419.040	C.13

VIII. ETAT DU CAPITAL (suite)

	Codes	1. Montant non appelé (rubrique 101)	2. Montant appelé non versé
		(en milliers de francs)	
B. CAPITAL NON LIBERE Actionnaires redevables de libération			
(suite éventuellement page)			
TOTAL	871		

	Codes	1. Montant du capital détenu (en milliers de francs)	2. Nombre correspondant d'actions
C. ACTIONS PROPRES détenues par			
- la société elle-même	872		
- ses filiales	873		
D. ENGAGEMENTS D'EMISSION D'ACTIONS (montants en milliers de francs)			
1. Suite à l'exercice de droits de CONVERSION			
. Montant des emprunts convertibles en cours	8740		
. Montant du capital à souscrire	8741		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742		
2. Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION			
. Nombre de droits de souscription en circulation	8745		
. Montant du capital à souscrire	8746		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747		
E. CAPITAL AUTORISE NON SOUSCRIT (en milliers de francs)	8751		

	Codes	1. Nombre de parts	2. Nombre de voix qui y sont attachées
F. PARTS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL	876		
dont : - détenues par la société elle-même	877		
- détenues par les filiales	878		

G. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES, telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise : voir page

IX. PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES, en milliers de francs

Ventilation de la rubrique 163/5 du passif si celle-ci représente un montant important.

	Exercice
Provision pour accidents	1 900
Provision pour remise en état véhicules loués	15 296
Provision pour litiges	5 000
Provision pour propre assureur	168 824

99103.1789

X. ETAT DES DETTES, en milliers de francs

A. VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE

	Codes	DETTES 1. échéant dans l'année (rubrique 42)	2. ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir (rubrique 17)	3. ayant plus de 5 ans à courir (rubrique 17)
DETTES FINANCIERES	880			
1. Emprunts subordonnés	881			
2. Emprunts obligataires non subordonnés	882			
3. Dettes de location-financement et assimilées	883			
4. Etablissements de crédit	884			
5. Autres emprunts	885			
DETTES COMMERCIALES	886			
1. Fournisseurs	887			
2. Effets à payer	888			
ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES	889			
AUTRES DETTES	890			
TOTAL	891			

B. DETTES GARANTIES
(comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

	Codes	DETTES (ou partie des dettes) GARANTIES PAR 1. les pouvoirs publics belges	2. des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise
DETTES FINANCIERES	892		
1. Emprunts subordonnés	893		
2. Emprunts obligataires non subordonnés	894		
3. Dettes de location-financement et assimilées	895		
4. Etablissements de crédit	896		
5. Autres emprunts	897		
DETTES COMMERCIALES	898		
1. Fournisseurs	899		
2. Effets à payer	900		
ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES	901		
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES	902		
1. Impôts	903	xxxxxxxxxxxxxx	
2. Rémunérations et charges sociales	904		
AUTRES DETTES	905		
TOTAL	906		

C. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

	Codes	Exercice
1. Impôts (rubrique 450/3 du passif)		
a) Dettes fiscales échues	9072	
b) Dettes fiscales non échues	9073	15 404
c) Dettes fiscales estimées	450	
2. Rémunérations et charges sociales (rubrique 454/9 du passif)		
a) Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
b) Autres dettes salariales et sociales	9077	67 616

T.V.A.	403.419.040	C.15

XI. COMPTES DE REGULARISATION, en milliers de francs

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important.

	Exercice
Frais de licenses	2 443
Provisions honoraires	5 106
Provisions diverses	7 942
Revenus reportés	106 439

XII. RESULTATS D'EXPLOITATION, montants en milliers de francs,

A. CHIFFRE D'AFFAIRES NET (rubrique 70) : ventilation par catégorie d'activité et marché géographique A COMMUNIQUER EN ANNEXE AU DOCUMENT NORMALISE, dans la mesure où, du point de vue de l'organisation de la vente des produits et de la prestation des services relevant des activités ordinaires de l'entreprise, ces catégories et marchés diffèrent entre eux de façon considérable.

	Codes	Exercice	Exercice précédent
B. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (rubrique 74)			
dont : Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740		
C1. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL			
a) Nombre total à la date de clôture	9086	118	118
b) Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	113.2	126.9
c) Nombre effectif d'heures prestées	9088	211 651	238 587
C2. FRAIS DE PERSONNEL (rubrique 62)			
a) Rémunérations et avantages sociaux directs	620	201 361	338 051
b) Cotisations patronales d'assurances sociales	621	64 397	73 918
c) Primes patronales pour assurances extra-légales	622	9 260	9 538
d) Autres frais de personnel	623	5 419	5 601
e) Pensions	624		
C3. PROVISIONS POUR PENSIONS (comprises dans la rubrique 635/7)			
Dotations (+); utilisations et reprises (-)	635		
D. REDUCTIONS DE VALEUR (rubrique 631/4)			
1. Sur stocks et commandes en cours			
. actées	9110		
. reprises (-)	9111	( )	( )
2. Sur créances commerciales			
. actées	9112	8 261	3 391
. reprises (-)	9113	( )	( )
E. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (rubrique 635/7)			
Constitutions	9115	187 473	244 871
Utilisations et reprises (-)	9116	(115 095)	( )
F. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION (rubrique 640/8)			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	178 706	155 451
Autres	641/8	4 446	36 679
G. PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE			
1. Nombre total à la date de clôture	9096	3	1
2. Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	7.7	3.4
Nombre effectif d'heures prestées	9098	14 311	6 719
Frais pour l'entreprise	617	18 364	4 664

T.V.A.	403.419.040	C.16

XIII. RESULTATS FINANCIERS, en milliers de francs	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. AUTRES PRODUITS FINANCIERS (rubrique 752/9)			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats :			
. subsides en capital	9125		
. subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits financiers, s'ils sont importants.			
Intérêts Créditeurs		1 838	2 945
Autres Produits Financiers		13	61
B. AMORTISSEMENT DES FRAIS D'EMISSION D'EMPRUNTS ET DES PRIMES DE REMBOURSEMENT	6501		
C. INTERETS PORTES A L'ACTIF	6503		
D. REDUCTIONS DE VALEUR SUR ACTIFS CIRCULANTS (rubrique 651)			
Actées	6510		
Reprises (-)	6511	( )	( )
E. AUTRES CHARGES FINANCIERES (rubrique 652/9)			
Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances	653		
PROVISIONS A CARACTERE FINANCIER			
Constituées	6560		
Utilisées et reprises (-)	6561	( )	( )
Ventilation des autres charges, si elles sont importantes.			

XIV. RESULTATS EXCEPTIONNELS, en milliers de francs	Codes	Exercice
A. Ventilation des AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS (rubrique 764/9), s'ils sont importants.		
B. Ventilation des AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES (rubrique 664/8), si elles sont importantes.		

XV. IMPOTS SUR LE RESULTAT, en milliers de francs			
A. DETAIL DE LA RUBRIQUE 670/3			
1. Impôts sur le résultat de l'exercice	9134		70 343
a. Impôts et précomptes dus ou versés	9135		85 000
b. Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif (-)	9136	(	14 657)
c. Suppléments d'impôts estimés (portés à la rubrique 450/3 du passif)	9137		
2. Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	9138		
a. Suppléments d'impôts dus ou versés	9139		
b. Suppléments d'impôts estimés (portés à la rubrique 450/3 du passif) ou provisionnés (portés à la rubrique 161 du passif)	9140		

T.V.A.	403.419.040	C.17

XV. IMPOTS SUR LE RESULTAT, en milliers de francs (suite)

B. PRINCIPALES SOURCES DES DISPARITES ENTRE LE BENEFICE AVANT IMPOTS, exprimé dans les comptes ET LE BENEFICE TAXABLE ESTIME, avec mention particulière de celles découlant de décalages dans le temps entre le bénéfice comptable et le bénéfice fiscal (si le résultat de l'exercice en est influencé de manière sensible au niveau des impôts)

	Exercice
pertes fiscales récupérables	(32 261)
dépenses non admises	4 953

C. INCIDENCE DES RESULTATS EXCEPTIONNELS SUR LE MONTANT DES IMPOTS SUR LE RESULTAT DE L'EXERCICE

	Codes	Exercice
D. SOURCES DE LATENCES FISCALES (dans la mesure où ces indications sont importantes pour l'appréciation de la situation financière de l'entreprise)		
1. Latences actives	9141	
- Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	9142	
2. Latences passives	9144	

XVI. TAXES SUR LA VALEUR AJOUTEE ET IMPOTS A CHARGE DE TIERS, en milliers de francs

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte :			
1. à l'entreprise (déductibles)	9145	798 123	901 349
2. par l'entreprise	9146	920 312	956 947
B. Montants retenus à charge de tiers, au titre de :			
1. précompte professionnel	9147	61 574	103 221
2. précompte mobilier	9148		

XVII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN, en milliers de francs

	Codes	Exercice
Garanties personnelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements de tiers	9149	
dont :		
. Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise	9150	
. Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise	9151	
. Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise	9153	

T.V.A.	403.419.040	C.18

XVII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN, en milliers de francs (suite)

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres.....	Codes	Exercice	
		pour sureté de dettes et engagements	
		1. de l'entreprise	2. de tiers
. Hypothèques :			
.. valeur comptable des immeubles grevés.....	916		
.. montant de l'inscription.....	917		
. Gage sur fonds de commerce :			
.. montant de l'inscription.....	918		
. Gages sur d'autres actifs :			
.. valeur comptable des actifs gagés.....	919		
. Sûretés constituées sur actifs futurs :			
.. montant des actifs en cause.....	920		

	Codes	Exercice
Biens et valeurs détenus par des tiers en leur nom mais aux risques et profits de l'entreprise, s'ils ne sont pas portés au bilan		
Engagements importants d'acquisition d'immobilisations		
Engagements importants de cession d'immobilisations		
Marché à terme :		
. Marchandises achetées (à recevoir).....	9213	
. Marchandises vendues (à livrer).....	9214	
. Devises achetées (à recevoir).....	9215	
. Devises vendues (à livrer).....	9216	

Engagements résultant de garanties techniques attachées à des ventes ou prestations déjà effectuées

(éventuellement suite page)

Litiges importants et autres engagements importants

(éventuellement suite page)

XVII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN, en milliers de francs (suite)

LE CAS ECHEANT, DESCRIPTION SUCCINCTE DU REGIME COMPLEMENTAIRE DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURE AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS ET DES MESURES PRISES POUR EN COUVRIR LA CHARGE

	Code	Exercice
PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE A L'ENTREPRISE ELLE-MEME : . montant estimé des engagements résultant pour l'entreprise de prestations déjà effectuées	9220	

. bases et méthodes de cette estimation

XVIII. RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION :
voir page C.20

XIX. RELATIONS FINANCIERES, en milliers de francs, AVEC

A. LES ADMINISTRATEURS ET GERANTS
B. LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTROLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ETRE LIEES A CELLE-CI
C. LES AUTRES ENTREPRISES CONTROLEES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR LES PERSONNES CITEES SOUS B.

	Code	Exercice
1. Créances sur les personnes précitées	9500	
2. Garanties constituées en leur faveur	9501	
3. Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	

Conditions principales relatives aux postes 9500, 9501 et 9502

	Code	Exercice
4. Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable :		
- aux administrateurs et gérants	9503	
- aux anciens administrateurs et anciens gérants	9504	

T.V.A.	403.419.040	C.20

XVIII. RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION, en milliers de francs

	Codes	ENTREPRISES LIEES		ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION	
		1. Exercice	Exercice précédent	2. Exercice	Exercice précédent
1. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	925	150 997	50 997		
. Participations	926	150 997	50 997		
. Créances: subordonnées	927				
autres	928				
2. CREANCES	929	46 625	16 524		
. A plus d'un an	930				
. A un an au plus	931	46 625	16 524		
3. PLACEMENTS DE TRESORERIE	932				
. Actions	933				
. Créances	934				
4. DETTES	935	4 102 330	2 640 758		
. A plus d'un an	936				
. A un an au plus	937	4 102 330	2 640 758		

	Codes	ENTREPRISES LIEES	
		Exercice	Exercice précédent
5. - GARANTIES PERSONNELLES ET REELLES constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
- GARANTIES PERSONNELLES ET REELLES constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391		
6. AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS SIGNIFICATIFS	9401		
7. RESULTATS FINANCIERS			
. Produits des immobilisations financières	9421		
. Produits des actifs circulants	9431		
. Autres produits financiers	9441		
. Charges des dettes	9461	148 320	164 537
. Autres charges financières	9471	1 686	
8. CESSIONS D'ACTIFS IMMOBILISES			
. Plus-values réalisées	9481		
. Moins-values réalisées	9491		

T.V.A.	403.419.040	C.21

DECLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDES

A. Informations à compléter par les entreprises soumises aux dispositions de l'arrêté royal du 6 mars 1990 relatif aux comptes consolidés des entreprises

L'entreprise

. établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 6 mars 1990 relatif aux comptes consolidés des entreprises : OUI / NON (1)

. n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s) :

a. L'entreprise et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 9 de l'arrêté royal précité : OUI / NON (1)

b. L'entreprise est elle-même filiale d'une entreprise mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation : OUI / NON(1)
Si oui :
. Justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 8, paragraphes 2 et 3 dudit arrêté :

L'exemption est approuvée par l'assemblée générale,conformément à l'article 8 ∫ 2 1°. Locadif est comprise dand les comptes consolidés de GE International Benelux BV. Les comptes consolidés et le rapport de gestion y affére nt ont été contrôlés par KPMG Peat Marwick.Un exemplaire des comptes consolidés sera déposé à la Banque Nationale

. Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro de T.V.A. ou numéro national de l'entreprise mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée :

GE International Benelux BV
Plasticslaan 1
Bergen op Zoom PAYS-BAS

3. Informations à compléter par l'entreprise si elle est filiale ou filiale commune

. Nom, adresse complète du siége et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro de T.V.A. ou numéro national de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation (2) :

GE International Benelux BV
Plasticslaan 1
Bergen op Zoom PAYS-BAS

Etablit des comptes consolidés.

. Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus (2) :

G.E. COMPANY
River Road 1
NY12345 SCHENECTADY ETATS-UNIS D'AMERIQUE

---

(1) Biffer ce qui ne convient pas.
(2) Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

T.V.A.	403.419.040	C.22

4. BILAN SOCIAL

Le cas échéant, le numéro sous lequel l'entreprise est inscrite à l'Office National de Sécurité Sociale (numéro ONSS) : 064-0124605-22

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise : 112.00 218.00

I. ETAT DES PERSONNES OCCUPEES

A. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

1. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	4. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Nombre moyen de travailleurs	100	111.9	2.1	113.2 (ETP)	126.9 (ETP)
Nombre effectif d'heures prestées	101	209 042	2 609	211 651 (T)	238 587 (T)
Frais de personnel (en milliers de francs)	102	279 087	1 349	280 436 (T)	378 948 (T)
Avantages accordés en sus du salaire (en milliers de francs)	103	xxxxxxxxxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxxxxxxx	(T)	1 899 (T)

2. A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	105	115	3	116.5
b. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	110	3	111.5
Contrat à durée déterminée	111	5		5.0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
c. Par sexe				
Hommes	120	70		70.0
Femmes	121	45	3	46.5
d. Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	115	3	116.5
Ouvriers	132			
Autres	133			

B. PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Nombre moyen des personnes occupées	150	3.3	4.4
Nombre effectif d'heures prestées	151	6 083	8 228
Frais pour l'entreprise (en milliers de francs)	152	4 989	13 375

T.V.A.	403.419.040	C.23

II. TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

A. ENTREES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice	205	74		74.0
b. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	210	31		31.0
Contrat à durée déterminée	211	43		43.0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212			
Contrat de remplacement	213			
c. Par sexe et niveau d'études				
Hommes : primaire	220			
secondaire	221	25		25.0
supérieur non universitaire	222	16		16.0
universitaire	223	9		9.0
Femmes : primaire	230	13		13.0
secondaire	231	7		7.0
supérieur non universitaire	232	4		4.0
universitaire	233			

B. SORTIES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	305	72		72.0
b. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	310	32		32.0
Contrat à durée déterminée	311	40		40.0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312			
Contrat de remplacement	313			
c. Par sexe et niveau d'études				
Hommes : primaire	320			
secondaire	321	30		30.0
supérieur non universitaire	322	15		15.0
universitaire	323	2		2.0
Femmes : primaire	330			
secondaire	331	13		13.0
supérieur non universitaire	332	6		6.0
universitaire	333	6		6.0
d. Par motif de fin de contrat				
Pension	340			
Prépension	341	4		4.0
Licenciement	342	6		6.0
Autre motif	343	62		62.0
dont : le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants	350			

T.V.A.	403.419.040	C.24

III. ETAT CONCERNANT L'USAGE, AU COURS DE L'EXERCICE, DES MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI

MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI	Codes	Nombre de travailleurs concernés		3. Avantage financier (en milliers de francs)
		1. Nombre	2. Equivalents temps plein	
1. Mesures comportant un avantage financier (1)				
1.1. Plan d'entreprise	400(2)			
. Hommes	401			
. Femmes	402			
1.2. Plan d'embauche des jeunes	403			
1.3. Bas salaires	404	7	7.0	
1.4. Accords pour l'emploi 1995-1996	405(2)			
. Hommes	406			
. Femmes	407			
1.5. Plan d'embauche pour les chômeurs de longue durée	408			
1.6. Maribel	409			
1.7. Emplois de réinsertion (plus de 50 ans)	410			
1.8. Prépension conventionnelle à mi-temps	411			
1.9. Interruption complète de carrière	412			
1.10. Réduction des prestations de travail (interruption de carrière à temps partiel)	413			
2. Autres mesures				
2.1. Contrat de première expérience professionnelle	500			
2.2. Emplois - tremplin	501			
2.3. Stage des jeunes	502	1	1.0	
2.4. Conventions emploi - formation	503			
2.5. Contrat d'apprentissage	504			
2.6. Contrats de travail successifs conclus pour une durée déterminée	505	5	5.0	
2.7. Prépension conventionnelle	506	4	4.0	

Nombre de travailleurs concernés par une ou plusieurs mesures en faveur de l'emploi :			
- total pour l'exercice	550	17	17.0
- total pour l'exercice précédent	560	25	25.0

IV. RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	1. Nombre de travailleurs concernés	2. Nombre d'heures de formation suivies	3. Coût pour l'entreprise (en milliers de francs)
Total des initiatives en matière de formation des travailleurs à charge de l'employeur				
. Hommes	580	70	3 621	4 561
. Femmes	581	48	2 315	2 916

(1) Avantage financier pour l'employeur concernant le titulaire ou son remplaçant.
(2) Les rubriques 400 et 405 représentent les totaux de la ventilation Hommes/Femmes (400 = 401 + 402 et 405 = 406 + 407).

403 419 040

99103 .1800

LOCADIF

ayant pour nom commercial

AVIS FLEET SERVICES

Société Privée à Responsabilité Limitée

Siège Social : Avenue des Communautés, 5

1140 Bruxelles

RCB n° 252.973

TVA n° 403.419.040

RAPPORT DE GESTION DU GERANT AUX ASSOCIES

Messieurs,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le bilan, le compte de résultats et l'annexe légale de notre société, arrêtés au 31 décembre 1997.

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 3.058.635.934 BEF contre 3.008.979.571 BEF pour l'année précédente pour un parc automobile de 12.041 unités contre 11.777 unités, l'année précédente.

Au cours de l'année 1997, nous avons poursuivi la mise en place du système informatique PHOENIX et ses upgrades, de même que nous avons mis en place de nouveaux outils de gestion et de suivi tels que Fleet Tools ou des outils commerciaux de suivi du portefeuille et de prospection.

Nous avons poursuivi la mise en place de notre politique Qualité et avons agrandi notre équipe de deux nouvelles personnes. Le détail des process est actuellement en cours et de nombreux projets ont été sélectionnés qui permettront à terme d'effectuer des gains de productivité conséquents.

Le développement et l'augmentation de la force de vente s'est poursuivi et a porté des fruits sur la fin de l'année où les objectifs mensuels ont été soit atteints soit dépassés.

L'année 1997 a été une année de réorganisation et de redynamisation de la société, toutes initiées pour rendre notre société plus efficace. au profit de

nos clients et de nos associés. Nous remercions nos clients et nos fournisseurs pour la confiance qu'ils nous ont témoignée.

Nous tenons aussi à remercier nos collaborateurs qui se sont fortement impliqués dans les efforts déployés pour rendre notre société meilleure, plus attrayante, plus efficace et plus solide.

L'exercice 97 s'est soldé par un bénéfice de 135.387.056 BEF contre une perte de 36.639.969 BEF l'année précédente et il sera proposé à l'Assemblée Générale de reporter ce bénéfice de la façon suivante :

Compte tenu de la distribution en décembre 1997 d'un dividende de 1.200.000.000 BEF, le montant à affecter au 31.12.97 est de 810.577.183 BEF, réparti comme suit :

1. Bénéfice reporté de l'exercice précédent : 1.875.190.127 BEF
2. Dividende distribué en décembre 1997 : - 1.200.000.000 BEF
3. Bénéfice de l' exercice à affecter : 135.387.056 BEF

Jean-Pierre CHAMPION

Gérant

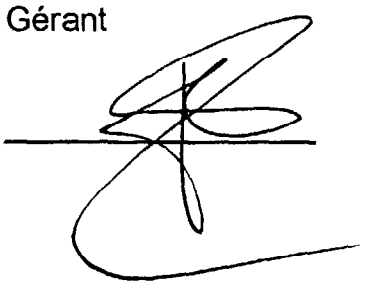

403 419 040

9108 1502

KPMG Bedrijfsrevisoren - Reviseurs d'Entreprises

Burgerlijke vennootschap die de rechtsvorm van een coöperatieve vennootschap heeft aangenomen
Société civile ayant emprunté la forme d'une société coopérative

Rapport du Commissaire-Reviseur sur les comptes annuels présentés à l'Assemblée Générale des Actionnaires de

S.P.R.L. Locadif

Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1997

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur le résultat de la mission de contrôle qui nous a été confiée.

Nous avons procédé à la révision des comptes annuels pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 1997, dont le total du bilan s'élève à BEF 5.910.573.301 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de BEF 135.387.056. Ces comptes annuels ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration de lasociété. Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques complémentaires requises par la loi.

Attestation sans réserve des comptes annuels

Nos contrôles ont été réalisés en conformité avec les normes de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises. Ces normes professionnelles requièrent que notre révision soit organisée et exécutée de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'inexactitudes significatives compte tenu des dispositions légales et réglementaires applicables aux comptes annuels en Belgique.

Conformément à ces normes, nous avons tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Nous avons obtenu des responsables de la société les explications et informations requises pour l'exécution de nos contrôles. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, compte tenu des dispositions légales et réglementaires qui les régissent, les comptes annuels clôturés au 31 décembre 1997 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société et les informations données dans l'annexe sont adéquates.

Spoorweglaan 3
B-2610 Antwerpen (Wilrijk)
België-Belgique
Tel. 03/821.17.00
Fax 03/825.20.25

Rue-Neerveld-straat 101-103, B. 5
B-1200 Brussel-Bruxelles
België-Belgique
Tel. 02/773.43.00
Fax 02/773.43.99

Kortrijksesteenweg 22-28
B-9000 Gent
België-Belgique
Tel. 09/241.88.00
Fax 09/241.88.99

Ilgatlaan 7
B-3500 Hasselt
België-Belgique
Tel. 011/28.66.10
Fax 011/28.66.19

rue Van Opré 76
B-5100 Jambes
Belgique
Tel. 081/32.69.80
Fax 081/32.69.98

c/o Parc Industriel des Hauts-Sarts
B-4040 Herstal
Belgique
Tel. 04/240.37.76
Fax 04/240.98.85

Member Firm of
KPMG International
De lijst van de vennoten kan in de zetels geraadpleegd worden
La liste des associés peut être consultée aux sièges.

RBV-RSC Antwerpen 94
BTW-TVA BE 419.122.548

403 419 040

99108 . 1803

KPMG

Attestations complémentaires

Conformément aux normes de contrôle nous fournissons les attestations complémentaires suivantes. Celles-ci ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels.

- Le rapport de gestion contient les informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels.
- L'affectation des résultats qui vous est proposée est conforme à la loi et aux statuts.
- Nous n'avons eu connaissance d'aucune opération ou décision qui constituerait une infraction à la loi sur les sociétés ou aux statuts.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue et les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Bruxelles, le 10 août 1998

Klynveld Peat Marwick Goerdeler, *Reviseurs d'Entreprises*
Commissaire-reviseur, représenté par

P. Camu
Reviseur d'Entreprises